



A/S Certificat de Nationalité Française

Par **hugues200**, le **28/02/2019** à **16:16**

Bonjour à vous,

J'avais saisi par écrit le Greffier en Chef du Service de la nationalité des français nés et établis hors de France pour réclamer le CNF par filiation paternelle. Quelques mois après, le consulat de France du BENIN m'adresse une convocation pour affaire me concernant.

Au consulat de France de Cotonou, l'objectif de cette rencontre était la vérification de mon identité et la transmission de l'accusé de réception par la cour d'appel de Paris (cabinet 18) de mon dossier. Dans ce contenu du courrier, ils ont attribué un numéro à mon dossier. Il y est mentionné des numéros de téléphone que je pourrai appeler pour suivre l'évolution du dossier qui pourrait aller jusqu'à 36 mois pour le traitement. Ceci se passait en Août 2018. À quoi dois-je m'attendre maintenant ? Quand puis-je les relancer pour connaître l'évolution de mon dossier ? Pensez-vous que si j'étais sur place (si je demandais un visa pour aller en France) les choses s'accélèreraient pour moi ?

Merci de me conseiller.

Par **morobar**, le **28/02/2019** à **18:06**

Bonjour,

[citation]. Il y est mentionné des numéros de téléphone que je pourrai appeler pour suivre l'évolution du dossier qui pourrait aller jusqu'à 36 mois pour le traitement. [/citation]

Quels sont les mots que vous ne comprenez pas dans cette notification ?

Je comprends que votre qualité de français n'est pas reconnue puisque vous évoquez le besoin d'un visa.

Inutile de faire le déplacement, la cour d'appel ce n'est pas une épicerie avec des heures d'ouverture.

Alors mieux vaut téléphoner, par exemple une fois par mois.

Par **hugues200**, le **01/03/2019** à **09:58**

Merci a vous. Mais téléphoner une fois par mois? Je pense que c'est trop. Portez vous bien